

Mais ce qui me semble plus important, et ce que l'honorable député, je pense, n'a pas suffisamment remarqué, c'est que le bill C-152 n'ajoute rien au bill original. Ce qu'il nous reproche d'entreprendre maintenant existait déjà dans le bill original et nous n'avons pas pris de nouvelle initiative.

De plus, c'est strictement dans le domaine des recherches et des enquêtes que le ministre fédéral peut faire préparer et entreprendre directement, ou en collaboration avec le gouvernement de toute province, des programmes et des projets. C'est limité strictement aux enquêtes.

Si l'honorable député de Roberval voulait bien relire la convention fédérale-provinciale sur le redressement économique des régions agricoles, il verrait immédiatement que tous les projets sont entrepris conjointement et doivent essentiellement émaner des provinces

Quant au comité consultatif, nous avons établi le nôtre au niveau fédéral, et les provinces peuvent très bien établir le leur.

Le comité consultatif que nous avons créé au niveau fédéral est composé d'une trentaine de personnes, et je vais en donner la liste, parce que je suis d'avis qu'il est important de noter que nous avons fait preuve d'un souci constant de grouper, au sein de ce conseil canadien de développement rural, les meilleurs éléments du milieu, des personnes qui, soit à cause de leurs fonctions dans les associations, soit à cause de leur réputation, peuvent le plus facilement contribuer à améliorer et la loi et son application.

Je ne voudrais pas que qui que ce soit pense que lorsque nous avons consulté les associations ou que nous avons fait ces nominations, nous n'avions d'autre souci que celui du bien et de l'application de la loi de l'ARDA.

Je vais nommer les noms et les députés pourront juger eux-mêmes:

Le président de la *Canadian Federation of Agriculture*; le président de la *National Farmers Union*; le directeur des recherches de l'*Agricultural Economics Research Council of Canada*; le directeur des recherches du *Canadian Welfare Council*; le vice-président de la *Canadian Forestry Association*; le rédacteur en chef du journal *La Ferme*; le président de la *Canadian Wildlife Federation*; le gérant de la *South East Kelowna Irrigation District, Western Canada Reclamation*; le gérant de la *Canadian Chamber of Commerce*; le directeur de la *Co-operative Union of Canada*; le directeur des recherches de

l'*Atlantic Provinces Economic Council*; le président de la *Indian-Eskimo Association*; le directeur général de la *Confédération des Syndicats nationaux*;

Des voix: Adopté. Adopté.

L'hon. M. Sauvé: Un représentant du *Fisheries Council of Canada*; une représentante du *National Council of Women of Canada*; un représentant de la *Fédération des Caisses populaires...*

Des voix: Adopté.

L'hon. M. Sauvé: Et ainsi de suite. Je vois que mes honorables amis ont repris confiance et que nous pourrions maintenant, si on le veut bien, passer au stade du comité.

Cependant...

• (9.50 p.m.)

[Traduction]

...j'aimerais donner une définition au député de Macleod (M. Kindt). J'aimerais définir les termes «terres pauvres» et «terres arides» et je lui dirai immédiatement que nous n'employons plus ces définitions. Nous avons remplacé les désignations par «utilisation plus efficace et développement économique des terres rurales». Cependant, d'après le vieux jargon «terre pauvre» est une terre qui ne produira pas de bénéfices suffisants pour la main-d'œuvre et le capital investi dans son exploitation, et «terre aride» est évidemment une terre non rentable pour ce qui a trait à l'agriculture. Voilà les définitions et j'espère qu'elles pourront satisfaire l'honorable député.

M. Danforth: Monsieur l'Orateur, avant que le ministre ne reprenne son siège j'aimerais qu'il réponde à une brève question. S'il le fait, il ne serait peut-être pas nécessaire de la poser lors de l'étude de l'article 1 au comité. Le ministre pourrait-il expliquer brièvement à la Chambre la nature des projets non agricoles auxquels il a fait allusion? Je crois qu'à ce sujet, il a parlé de Terre-Neuve, des Maritimes et du nord de la Saskatchewan. La Chambre aimerait bien connaître la nature d'un projet qui est classifié comme non agricole.

L'hon. M. Sauvé: Il y a eu certains travaux dans les ports de Terre-Neuve où évidemment il n'y avait pas d'agriculture. Ces travaux étaient confinés à des projets et programmes d'exploitation des pêches. C'est le cas auquel j'ai fait allusion.